

Feuillet - 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	39
Titulaires Présents	31
Suppléants avec vote	1
Pouvoirs	5
Nombre de votants	37
Date de la convocation	14/11/2025
Certifié exécutoire le	24/11/2025
Date d'affichage	26/11/2025
Envoyé en préfecture le	26/11/2025

Le vingt-quatre novembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE : BERNARD Sylvain, BONNET TENEZE Véronique, BORT Jean-Pierre, BOUCHOT Estelle,

BOURDARIAS Sophie, BOURROUX François, CHABRILLANGES Maurice, CHAMPSEIX Serge, CHEYPE Sandrine, COIGNAC Gérard, COUTURAS Alain, DEGERY Sylvie, JAMILLOUX VERDIER Simone, JANICOT Véronique, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LAURENT André, LELIEVRE Carla, MEUNIER Colette, PETIT Christophe, PEYRAMAURE Pierre, ROME Hélène, ROME Robert, ROUCHEREAU Patrice, RUAL Bernard, SAVIGNAC Sylvie, SENEJOUX Geneviève, SENEJOUX Philippe, TAVERT Gérard, URBAIN Jean-Yves, VIGROUX SAR DENNE Josiane.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE : ENSERGUEIX Jean-François.

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : BEZEAU Sophie, DELAUNAY Jean-Paul, GAGE Pascal, LONGUET Jean-François.

EXCUSES : CHASSEING Daniel (donne procuration à RUAL Bernard), COISSAC Vincent (donne procuration à SENEJOUX Geneviève), GARAIS Daniel, LACHAUD Sylvie (donne procuration à ROUCHEREAU Patrice), LE MEUR Marion (donne procuration à JARRIGE Didier), PLAS Marcel (représenté), TERRACOL Danielle (donne procuration à BERNARD Sylvain), TER-HEIDE Laurence.

Secrétaire : COIGNAC Gérard.

103-2025 ANNULE ET REMPLACE 81-2025 - Subvention à l'association culturelle PEYSSA DAILY.

Il convient d'annuler et remplacer la délibération 81-2025 qui autorisait le versement d'une subvention à l'association TAULAGA de Corrèze qui a pour projet d'accueillir des wallisiens sur notre territoire, également des personnes de tout horizon, l'objectif étant de dynamiser la vie locale.

Après contact avec Mme Amalliah KOLIVAI , à l'initiative de ce projet, le versement de la subvention de 2 000 € doit être fait à l'association PEYSSA DAILY et non à TAULAGA de Corrèze,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide par 37 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

D'accorder la subvention de 2 000 € à l'association PEYSSA DAILY et non à TAULAGA de Corrèze.

Fait à Treignac le 26/11/2025

Le Président, Philippe JENTY

